Circuit Villars à Taisnières-sur-Hon

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit recoupe en partie le circuit boucle entre les ruisseaux. Promenade sur des petits chemins qui serpentent dans le bocage où l'arbre dispute la vedette à l'eau et qui permet de découvrir la diversité des milieux naturels.



116 m





Description

A Point bas

Stationnez au parking de l'église de Taisnières-sur-Hon.

(D/A) Face à la Mairie, prenez à droite la Rue du Centre.

- (1) Suivez la 2° à gauche, le Grand Chemin de Mons. Laissez de côté la 1^{re} rue à droite à l'angle du cimetière.
- (2) Au Y, prenez à gauche puis encore à gauche à la fourche suivante sur le Chemin du Camp Perdu.
- (3) Suivez la 1ère à droite, Chemin de la Bondoise puis tournez à gauche dans le Chemin Jean Sart.
- (4) Prenez à droite. Arriver à la Chaussée du Bois et traversez là.
- (5) Tournez à droite puis suivez la 2° à gauche, Rue des Alliés la Ruelle.
- (6) Au croisement, poursuivez tout droit sur le Chemin de la Buse. À la Louvière, encore tout droit ainsi qu'au croisement de la Toureille.
- (7) Dans le virage, prenez à gauche sur la Ruelle Lambinet pour gagner la D84.
- (8) Effectuez un droite-gauche et suivez la Rue du Centre pour rejoindre le point de départ (D/A).

Points de passages

D/A Église de Taisnières-sur-Hon

N 50.319515° / E 3.834988° - alt. 145 m - km 0

• 1 Grand chemin de Mons

N 50.317722° / E 3.83891° - alt. 139 m - km 0.37

2 Fourche, à gauche

N 50.322071° / E 3.851576° - alt. 152 m - km 1.4

• 3 Chemin de la Bondoise

N 50.331226° / E 3.858061° - alt. 148 m - km 2.62

4 Voie communale du Bois

N 50.33548° / E 3.856087° - alt. 149 m - km 3.97

• 5 D84 - Chaussée du Bois

N 50.341553° / E 3.84902° - alt. 148 m - km 4.83

• 6 Tout droit au croisement

N 50.345337° / E 3.847008° - alt. 146 m - km 6.11

7 Ruelle Lambinet, vers l' - Hogneau (rivière)
Affluant de la Haine

N 50.328259° / E 3.822308° - alt. 121 m - km 8.81

8 D84

N 50.325298° / E 3.826922° - alt. 118 m - km 9.4

D/A Église de Taisnières-sur-Hon

N 50.31955° / E 3.834956° - alt. 144 m - km 10.31

Informations pratiques

Sans difficulté, cet itinéraire demande de la prudence dans les traversées de la Chaussée Brunehaut (RD 84), ancienne voie

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Cafés Rando Nord à Taisnières-sur-Hon

Café de la place

https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...

Café les Arcades

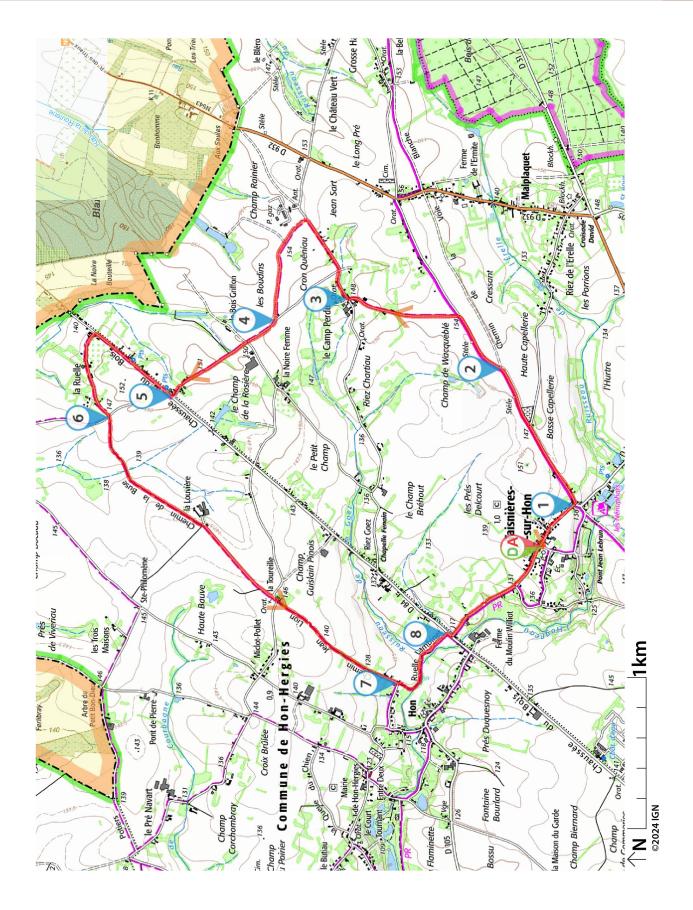
https://www.tourisme-avesnois.com/prepar...

Donnez-nous votre avis sur https://www.visorando.com/randonnee-circuit-villars-a-taisnieres-sur-hon/

En savoir plus :

Email: annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.